

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 février 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-009-17493/25/BM**

#### **■ Adhésion à la plateforme régionale Connaissance du Territoire 117381**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Plateforme Connaissance du Territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, mise en place par la Région Sud, la Préfecture de Région PACA, l'INSEE et l'IGN, propose un dispositif intégré de coordination et de partage de la connaissance territoriale. Cette plateforme vise à fédérer les ressources et les acteurs régionaux pour améliorer la production, la diffusion et la valorisation de données et d'études sur le territoire. Elle constitue également un lieu de concertation où collectivités et acteurs publics peuvent échanger et collaborer.

L'adhésion à cette plateforme, proposée à titre gracieux, offre à la Métropole Aix-Marseille-Provence plusieurs avantages :

- Siéger au comité d'orientation annuel de la plateforme, où elle pourra participer activement à la co-construction de la feuille de route stratégique,
- Participer à l'arbitrage et à la priorisation des besoins identifiés en continu ainsi que lors des rendez-vous territoriaux annuels (outils, données, études à produire ou diffuser, groupes de travail, etc.),
- Être reconnue dans le réseau régional des acteurs de la Plateforme, bénéficier du partage d'expériences et du savoir-faire de ses membres, et ainsi accroître sa visibilité et ses opportunités de collaboration,
- Valoriser ses projets et son expertise grâce au rayonnement offert par le dispositif régional, permettant à la Métropole de partager ses initiatives avec un large public,
- Définir un premier niveau de partenariat autour de projets mutualisés et collectifs, facilitant la mise en commun des ressources et la réalisation d'objectifs partagés.

La Métropole pourra ainsi participer aux actions communes, bénéficier des ressources partagées, et contribuer activement à la production et à la valorisation des données territoriales en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'adhésion à la Plateforme Connaissance du Territoire représente une opportunité stratégique pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'intégrer pleinement au réseau régional des acteurs de la connaissance territoriale, favorisant ainsi des échanges enrichissants et le partage d'expertises.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion à titre gracieux de la Métropole à la plateforme Connaissance du Territoire.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette adhésion et à prendre toute disposition y afférente.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER